

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2025

Ordre du jour :

- Autorisation pour l'authentification de l'acte administratif par le Maire et signature par la 1ère Adjointe pour l'achat de la parcelle Section A n°906 au Département du Lot
- Mandatement spécial de la 1ère Adjointe à se rendre au Congrès des Maires de France 2025 à Paris du 18 au 20 novembre 2025 et participation de la Commune aux frais s'y afférant
- Élagage des platanes Cabane des chasseurs (devis).
- Questions diverses

Déroulement de la séance :

La séance commence à 20h30.

Excusée : Julie GIORDANO, pouvoir à Hervé MERAVILLES

Point ajouté à l'ordre du jour : demande de participation par le collège de Luzech.

La section mathématique du collège l'Impenal de Luzech (« Maths en jeans ») souhaite se rendre en avril à un congrès à Perpignan rassemblant enseignants et chercheurs. Cependant, la subvention « pass culture » de 800€ leur ayant été refusée, le collège sollicite chaque commune ayant des enfants scolarisés à hauteur de 50€ par élève, ce qui revient à 50€ pour Saint-Médard.

Le Conseil est favorable à l'unanimité à ce don de 50€.

Autorisation pour l'authentification de l'acte administratif par le Maire et signature par la 1ère Adjointe pour l'achat de la parcelle Section A n°906 au Département du Lot

Il s'agit d'une simple procédure administrative ne nécessitant pas la présence d'un notaire, ce rôle étant tenu par le Maire. Il faut donc accorder une délégation à la 1ère Adjointe pour signer cet acte.

Ce à quoi le Conseil est favorable à l'unanimité.

Élagage des platanes Cabane des chasseurs (devis)

L'élagage de ces platanes n'ayant pas été réalisé depuis de nombreuses années, les devis demandés présentent des sommes importantes allant de 6 200€ (entreprise Lemaire) à 16 000€ (entreprise Aux arbres etc). Un deuxième devis demandé à Julien Lemaire s'élève à 5 350€ avec le bois laissé sur place pouvant ensuite être récupéré par chacun.

C'est ce devis qui est adopté à l'unanimité.

Mandatement spécial de la 1ère Adjointe à se rendre au Congrès des Maires de France 2025 à Paris du 18 au

20 novembre 2025 et participation de la Commune aux frais s'y afférant

Le Congrès des Maires ayant lieu chaque année à Paris est un événement important pas seulement réservé aux Maires mais également aux adjoints impliqués comme c'est le cas de Danielle Levasseur.

Celle-ci ayant manifesté l'intérêt de se rendre au Congrès cette année, le Maire propose que la commune prenne en charge les frais qui sont relativement importants pour une personne, soit un total de 600€ (environ 520€ pour quatre nuits d'hôtel et 80€ d'aller-retour en train).

Cette proposition est adoptée à la majorité avec une voix contre.

Questions diverses

- Le Christ du village, décroché de sa croix pour être nettoyé, est parti en sablage pour un montant de 800€.
- Les subventions prévues pour la restauration du retable de l'église ont été bloquées suite au vote tardif du budget de l'État. Le début de la première tranche des travaux est donc retardé.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire
Pascal CORNIOT

